

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Ville de Narbonne  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Département  
DE L'AUDE  
---  
Arrondissement  
De NARBONNE  
---  
COMMUNE  
DE NARBONNE  
---

Le 17 novembre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 10 novembre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

**Présents :**

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Anne-Marie BONNERY

**Absents :**

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ

**Secrétaire de séance élu** selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE M22 N°1 - 2022**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'exercice, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Afin de créditer l'imputation 673 du budget annexe M22 pour permettre la régularisation de créances anciennes par annulation de mandats à la demande du service de gestion comptable, le budget annexe M22 doit être ajusté par virement de crédit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : + 20 000€**

- Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure
- 673 : Titres annulés : + 20 000€

**Recettes : + 20 000€**

- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
- 7488 : Autres subventions : + 20 000€

Il est proposé :

- d'autoriser par groupe et dans toutes ses dispositions, ce projet de décision modificative ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par  
Publication le : 28/11/2022  
Réception par la sous-préfecture  
de Narbonne, le : 28/11/2022  
*(si transmission prévue par les textes)*  
Pour le Président du CCAS  
de Narbonne et par délégation





**Maitre Didier MOULY**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne  
Président du CCAS